

# Dans les fédérations suisses

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mentation du chiffre mais plutôt une diminution. L'index total pour l'alimentation, combustible et vêtement se monte à 186 points; par l'adjonction du loyer il est ramené à 167. Il y a lieu cependant de considérer que dans les grandes villes le renchérissement des loyers a atteint le 73 pour cent tandis que dans les autres villes il n'est que de 48 pour cent.

Si le chiffre-index pour janvier 1926 accuse une augmentation par rapport au mois de décembre de l'année passée, elle est due moins à l'inclusion des vêtements et du loyer, qu'au calcul du nombre indice sur une autre base. En comparant les mois et les années précédents, il ne faut pas oublier que ces chiffres ont été établis sur la base des anciennes méthodes.



## Dans les fédérations suisses

**Union ouvrière de Coire.** Nous relevons les données suivantes du rapport annuel de l'Union ouvrière de Coire.

L'effectif des membres n'a pas subi de grands changements en 1925, de 660 il est descendu à 655 membres. La situation économique, encore toujours mauvaise, a enrayé la propagande. Au cours de 1925, il a été tenu 4 assemblées de l'Union, à laquelle participèrent en moyenne 40 camarades. Il y fut traité, outre les affaires administratives, des questions de politique sociale et économique. Les comptes annuels bouclèrent par un petit excédent de recettes.

Un mouvement de salaire engagé par le personnel communal n'eut qu'un faible succès, et même insuffisant si on compare les résultats obtenus aux propositions faites par une commission spécialement instituée dans ce but. Un mouvement de salaire des ouvriers brasseurs obtint un beau succès. Les organes dirigeants de l'Union s'occupèrent en outre de la grève des ouvriers papetiers de Landquart.

Le centre d'éducation ouvrière a organisé au cours de 1925 des séances d'éducation au nombre de 7 et 2 conférences avec projections. Toutes ces séances furent bien fréquentées. Une exposition de livres a été installée avant Noël. Une séance commémorative fut également organisée à l'occasion du décès du camarade Greulich.

Le rapport donne encore de bons renseignements sur le développement de l'assistance et de l'assurance-chômage et sur les votations fédérales. Un souvenir ému y est encore consacré au regretté H. Greulich.

**Cartel syndical de Bâle-Campagne.** D'après le rapport annuel du cartel syndical de Bâle-Campagne, la classe ouvrière de cette région souffre encore beaucoup des suites de la crise économique. C'est tout particulièrement dans l'industrie des rubans de soie que le nombre des chômeurs s'est considérablement accru. La création de travaux d'utilité a permis d'occuper un certain nombre de chômeurs, sans que pour autant, la misère n'en ait été sensiblement diminuée.

L'effectif des membres s'est assez maintenu. Si le nombre de membres n'a pas diminué, en revanche, la propagande organisée dans diverses industries n'a pas donné les résultats attendus. La caisse du secrétariat boucle par un solde actif de 2170 fr. Les recettes se sont élevées à 10,599 fr.

Des renseignements sont fournis par le rapport sur l'activité du cartel dans les questions d'assurance-chômage, protection des locataires, assurance-accidents, de politique sociale et économique. Le bureau de renseignements juridiques a été mis à profit par 1246 personnes en 1925 (1002 en 1924). De ces personnes, 318 étaient

organisées et 928 ne faisaient pas partie d'une organisation ouvrière. Les sommes qui furent recouvrées pour des clients sous forme d'indemnités diverses firent au total 11,198 fr.

**Chambre du travail du Tessin.** La Chambre cantonale tessinoise du travail nous a fait parvenir un rapport succinct sur la situation du mouvement ouvrier au Tessin et sur son activité en 1925. Le marché du travail est resté stationnaire. L'industrie du granit va mieux, mais elle n'a pas encore atteint la prospérité d'antan. La situation de l'industrie du tabac n'est toujours pas satisfaisante; il en est de même de la métallurgie. L'horlogerie et la fabrication des pierres pour l'horlogerie restent stables. Les concessions accordées au canton du Tessin par le Conseil fédéral n'ont pas encore donné de résultats tangibles, l'émigration est encore toujours très importante. L'organisation des ouvriers dans l'industrie du bâtiment se heurte à des difficultés, ces travailleurs venant pour la plupart de la campagne et leurs besoins sont très limités. De nouveaux groupes purent être créés ici et là, mais leur existence fut de courte durée.

Le rapport s'exprime sur l'activité du secrétariat, les assemblées de propagande, ainsi que les mouvements de salaire engagés en 1925. Le mouvement des membres n'a pas subi de grands changements; les ouvriers du bâtiment ont augmenté leur effectif. Malheureusement, les organisations de cheminots n'ont toujours pas donné leur adhésion à la Chambre du travail. Leur affiliation aurait pourtant considérablement renforcé la situation du secrétariat. Les comptes annuels enregistrent un déficit de 2200 fr. (recettes totales 11,047 fr.). Le rapport renseigne encore sur l'activité du centre d'éducation et sur les salaires et le coût de la vie.

**Typographes.** Au commencement de février, la Fédération suisse des typographes tint à Fribourg une assemblée extraordinaire de délégués. Toutes les sections y étaient représentées, soit au total par 56 représentants. Les délégués des ouvriers auxiliaires, récemment admis dans la fédération, y assistaient également pour la première fois.

L'assemblée, présidée par le camarade Bräuchi (président central), avait à se prononcer en premier lieu sur la question de la résiliation du contrat collectif de travail. Pour le cas où la deuxième conférence avec les représentants de la Société des maîtres imprimeurs n'aboutirait pas à un résultat satisfaisant, l'assemblée décida, après une discussion mouvementée, de donner la compétence à une commission spéciale. Sur proposition de la section de Zurich, il fut décidé à l'unanimité, de dénoncer le contrat conclu avec l'Union des imprimeries suisses, afin d'obtenir de nouveau des conditions de tarif uniformes.

Il s'engagea ensuite un vif débat au sujet du cas Rümmele, à Bâle. La section de cette ville s'est refusée de donner suite aux ordres reçus du comité central. L'attitude du comité central fut approuvée par 41 voix contre 5. Vu qu'il existe encore des divergences concernant d'autres questions entre la section de Bâle et le comité central, toute l'affaire fut remise à une commission spéciale qui est chargée d'examiner les actes et de présenter rapport et propositions à la fédération.

Concernant l'introduction d'une assurance-invalidité, vieillesse et survivants dans l'Union syndicale suisse, il fut décidé de participer collectivement à cette institution en présumant que les moyens financiers nécessaires soient fournis par la fédération. Il fut également décidé de participer à la création de la banque ouvrière projetée par l'Union syndicale suisse.

La majorité de l'assemblée se prononça en outre en faveur de la création d'une assurance pour les fonctionnaires permanents des sections et de la fédération. Une



proposition, relative à la reprise d'une hypothèque de la Coopérative des gypsiers-peintres de Berne, fut aussi acceptée. Les délégués approuvèrent également le prélèvement sur la fortune en faveur de la caisse de chômage et de la caisse d'invalidité. Par contre, l'admission du rédacteur Hermann Bobst fut repoussée pour la deuxième fois par l'assemblée de délégués. Comme motif il fut invoqué que le contrat relatif à la fusion oblige la Fédération suisse des typographes de n'accepter que les auxiliaires travaillant dans les imprimeries. Après quelques diverses communications, le président central Bräuchi clôtura les délibérations.



## Mouvement international

**Union internationale des organisations des ouvriers et ouvrières de l'industrie alimentaire.** Dans un beau volume de 263 pages, l'Union susnommée publie le rapport d'activité du Secrétariat présenté au III<sup>ème</sup> congrès des ouvriers de l'alimentation et le procès-verbal de ce congrès. Ce volume contient des renseignements sur l'époque qui précéda la création de l'organisation internationale des ouvriers de l'alimentation, sur l'activité de ces derniers et sur la situation des fédérations affiliées.

L'Union internationale des ouvriers de l'alimentation fut fondée en août 1920 à Zurich. Durant sa première année d'existence, 18 fédérations avec 284,645 ouvriers, se répartissant sur 11 pays, se joignirent à elle. Depuis ce moment jusqu'au III<sup>ème</sup> congrès, elle s'augmenta de 12 autres fédérations. Le nombre des organisations affiliées s'élève en 1925 à 29, lesquelles comptent 603,352 membres. Avant 1920, il existait déjà des organisations internationales des ouvriers boulangers et confiseurs ainsi que des ouvriers brasseurs. Il existait également à cette époque un office central des bouchers.

Le rapport en cause oriente sur la forme d'organisation de l'Internationale, sur la constitution et l'activité du comité de l'Union, sur les congrès et l'attitude de principe adoptée au sujet des questions d'admission et d'exclusion. Ici des chapitres particuliers très intéressants traitent de la dissolution et de la reconstitution de la Fédération bulgare des ouvriers de l'alimentation, du refus de reconnaître la fédération unitaire en France, de la démission de la Fédération hollandaise des boulangers et confiseurs et de l'adhésion de la fédération russe.

Les rapports de caisse accusent d'année en année une augmentation des recettes et des dépenses et annoncent un emploi judicieux des moyens financiers disponibles. Une feuille d'avis mensuelle, paraissant en danois, allemand, anglais, français et russe, tirée à 350 exemplaires, tient au courant les organisations affiliées sur l'activité de l'Exécutif.

Un autre chapitre est consacré à l'activité déployée dans le domaine politico-économique et politico-social, aux boycottages internationaux, à la lutte pour la suppression du travail de nuit dans les boulangeries, les boucheries et les minoteries ainsi qu'à l'action contre le port de fardeaux de plus de 75 kilos. Une statistique des salaires renseigne sur les gains dans les principales branches de l'industrie alimentaire, dans les différents pays. De nombreux tableaux orientent sur l'effectif, la constitution, les mouvements de salaire et les grèves ainsi que sur l'extension des contrats collectifs de travail dans les organisations affiliées.

Les rapports des fédérations nationales affiliées et le procès-verbal du III<sup>ème</sup> congrès de l'Union internatio-

nale des organisations des ouvriers et ouvrières de l'industrie alimentaire sont annexés au rapport de l'Internationale.

**Union internationale des travailleurs sur bois.** Le comité exécutif de cette Internationale s'est réuni à Amsterdam au milieu de décembre 1925. L'affiliation de l'Union américaine des charpentiers et menuisiers a été approuvée. Cette organisation est entrée dans l'U. I. T. B. dès le 1<sup>er</sup> janvier 1926 avec un effectif de 340,000 membres.

Le comité exécutif ayant à se prononcer sur une invitation reçue de la Fédération panrusse des travailleurs du bois pour assister à son congrès ordinaire à Moscou en janvier décida de n'y pas donner suite. « Le comité exécutif », est-il déclaré dans une résolution, « confirme son opinion qu'une telle représentation ne saurait avoir de valeur réelle tant que la fédération russe appartient à une Internationale qui combat avec la dernière violence la Fédération syndicale internationale à laquelle nous appartenons. Une collaboration organique entre la Fédération russe des travailleurs sur bois et l'Internationale des travailleurs sur bois ne sera possible que lorsque la centrale nationale russe aura réglé ses relations avec la F. S. I. »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Fédération sud-africaine du bois, forte de 3000 membres, adhérera directement à l'U. I. Elle était affiliée jusqu'ici à l'U. I. T. B. par l'intermédiaire de la fédération britannique.

**Conférence internationale du personnel des services publics.** L'Internationale du personnel des services publics s'est réunie en décembre 1925 à Berlin. Les fédérations affiliées avaient envoyé de nombreuses délégations; l'Internationale des S. P. est devenue une organisation importante. Etaient représentés: la Belgique (15,000 membres); le Danemark (6500); l'Allemagne (210,000); l'Angleterre (130,000); la France (35,000); la Hollande (14,000); le Luxembourg (260); la Pologne (12,000); la Suède (17,000); la Suisse (11,000); l'Autriche (8000) et la Tchécoslovaquie (12,000 membres). N'était pas représentée l'Espagne qui s'est affiliée dès 1923 à l'Internationale des S. P. L'Internationale d'Amsterdam était représentée par Grassmann (Allemagne) et le Bureau international du travail par de Roode.

En ouvrant le congrès, le camarade Tevenan (Angleterre) rappela ce que fut la vie du camarade Greulich, décédé à l'âge de 84 ans et qui ne s'intéressa pas seulement à l'organisation suisse, dont il était le fondateur, mais à l'Internationale des services publics tout entière. Le congrès prit ensuite connaissance du rapport du secrétariat, lequel fut adopté après une courte discussion.

La question de créer une Internationale des fonctionnaires donna lieu à une intéressante discussion, plusieurs délégués trouvant cette création tout à fait injustifiée. Le congrès exprima l'avis que les travailleurs manuels et intellectuels devaient se grouper ensemble au sein de la Fédération des services publics (à l'exception des cheminots, des ouvriers et employés des P. T. T.). Une résolution dans ce sens fut adoptée; toutefois, il sera tenu compte des situations acquises et d'une certaine période transitoire.

Le congrès adopta ensuite une résolution de protestation contre le régime fasciste. Dans une autre résolution, le congrès invite ses organisations affiliées à lutter sans relâche contre le militarisme et les armements.

Le congrès mit au point ses nouveaux statuts. Toutes les propositions avaient été soigneusement étudiées par le comité, ce qui facilita beaucoup la discussion. La cotisation annuelle fut élevée de 6 à 10 ct.; cependant,